

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail--:--Démocratie--:--Paix

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

ORDONNANCE N° 29/79 du 7/07/79
/PR.CAB

portant amnistie : _____

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

Vu l'acte n° 38/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement,
organisation et structure des Pouvoirs Publics

Vu les nécessités de la Révolution,
Le Bureau Politique entendu,

ORDONNE :

Article 1er : Sont amnitiés les faits suivants :

1°)- Affaire du recel de Kikadidi commis par :

- MAYOUMA Abraham
- KIFOUANI Daniel
- LOUBANGOSSOU Gabriel
- BISSINGOU Georges
- LOUNTELADIO-SOUNDA Thomas
- Nimes BANENI Henriette
- MIAKETITEO Florentine

2°)- Affaire du complot du 14 Août 1978 imputé à :

- NOUZABAKANI Félix
- KOLELAS Bernard
- M'PFOUNA Yves
- NZINGOULA Alphonse
- LOUFOUA André
- N'KOUTA Daniel
- SAMBA Léon Ludovic
- NATANGOU Abel
- SOUZA-SAYETO Sébastien
- MIAKASSISSA Dieudonné
- BENDO Pascal
- MIABILANGANA Jacob

3°)- Affaire des tracts imputée à :

- MBERI Jean-Pierre
- MAKAYA Lazare

4°)- Affaire offense au Chef de l'Etat imputée à :

- VIKA Pierre
- MPASSI Philippe

.../...

5°)- Affaire atteinte à la Sécurité Extérieure et intérieure de l'Etat reproché à :

- SAMBA André Bernard
- LEPEMO Pascal

Article 2 : La présente Ordonnance ce qui sera exécutée comme Loi de l'Etat sera publiée suivant la procédure d'urgence et communiquée partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville le 7 JUILLET 1979

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

